

---

Tchécoslovaquie, de la Grèce, de la Norvège, de la Pologne et de la Yougoslavie. (Chacun de ces gouvernements avait son ministre au Canada.) Après la libération de la France, le ministre canadien demeura un certain temps à Alger comme représentant du Canada auprès du Comité français de libération nationale, puis il revint à Paris à titre d'ambassadeur. Le Canada a maintenant des missions diplomatiques distinctes dans les capitales de tous ces pays.

Les relations diplomatiques que le Canada entretient avec l'Amérique latine datent aussi du dernier conflit mondial. En 1941, le Canada ouvrait des légations au Brésil et en Argentine (notre représentant en ce dernier pays fut aussi accrédité auprès du Chili en 1942). De leur côté, ces pays envoyèrent pour la première fois des représentants à Ottawa. Des représentants diplomatiques furent nommés au Mexique et au Pérou en 1944 et à Cuba en 1945. Si le Canada décida d'ouvrir des missions diplomatiques en Amérique latine, ce n'est pas seulement parce que le commerce interaméricain prenait un essor considérable mais plutôt parce que plusieurs pays latino-américains étaient devenus les alliés du Canada et que pour résoudre les problèmes qui nous étaient communs pendant la guerre il fallait établir des rapports plus étroits avec ces pays. Le Canada entretient maintenant des relations diplomatiques avec tous les pays de l'Amérique latine.

L'expansion des services diplomatiques du Canada s'est poursuivie après la guerre. Des ambassades ont été établies dans plusieurs pays et, à partir de 1947, des hauts-commissaires ont été accrédités auprès de l'Inde et du Pakistan et, par la suite, auprès de la plupart des nouveaux pays membres du Commonwealth. Dans les années 1960, le Canada a accru ses relations diplomatiques avec les pays francophones et notamment avec les pays d'Afrique francophone qui ont obtenu leur indépendance à cette époque.

Durant et après la guerre, le Canada suivit la tendance générale et éleva ses légations au rang d'ambassades. Dès 1943, la plupart des grandes missions canadiennes à l'étranger devenaient des ambassades. Depuis lors, certaines des nouvelles missions dont il est fait mention plus haut ont été établies comme ambassades, tandis que d'autres, celles de la Suisse et de l'Italie, par exemple, n'ont été élevées que plus tard au rang d'ambassades.

En devenant membre des Nations Unies, le Canada a accru ses responsabilités outre frontières et il a dû se faire représenter au sein des divers organes de l'Organisation des Nations Unies mise sur pied à San Francisco en 1945. Après son élection au Conseil de sécurité (mandat d'une période de 2 ans), en septembre 1947, le Canada se dota -- à partir de janvier 1948 -- d'une délégation permanente au

---